

**CHSCT MEN**

**18.01.2022**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Déclaration liminaire**

Ce CHSCT MEN se tient moins d'une semaine après une mobilisation inédite des personnels de l'Education Nationale. Par leur action de grève et de manifestation, les personnels ont tous et toutes exprimé leur colère, non pas face à un virus mais face à une gestion de crise chaotique ; face à une désorganisation complète de leurs conditions de travail ; face au manque de considération ; face au mépris de leur ministre qui a jugé opportun de communiquer le protocole de rentrée, à appliquer dès le lundi, le dimanche soir, par le biais d'un article dans un média privé et payant.

Cette grève inédite par son ampleur montre l'exaspération légitime de tous les personnels.

Cette mobilisation historique a obligé le gouvernement à ouvrir la porte à de premières discussions. Si les premières annonces restent mesurées et surtout à concrétiser, elles sont insuffisantes.

Au sujet de l'annonce d'une aide à la direction d'école pour soulager les directeurs et directrices qui croulent littéralement sous les tâches, le recrutement de 1700 emplois vacataires est très largement insuffisant et ne présenterait qu'une aide par circonscription. L'annonce d'embauche de quelques milliers de contractuels n'est pas une nouvelle mesure : les rectorats avaient déjà cette possibilité mais, au vu des conditions de travail et du salaire proposés, cette possibilité s'avère bien souvent impossible à mettre en œuvre, sans compter que le volume annoncé reste très loin de la hauteur des besoins du terrain...

Dans le second degré aussi, le coronavirus est très loin d'être la seule cause du mal-être et de la colère des personnels. Il agit surtout comme un révélateur et un accélérateur puissant du manque de moyens humains et matériels et des effets délétères des réformes imposées depuis le début du quinquennat. En

lycée d'enseignement général, la pression évaluative imposée par le bac Blanc a fait perdre le sens des métiers de l'enseignement.

L'évaluation en cours d'année accentue la pression sur un système exsangue, qui ne peut pas supporter le moindre écart à la prescription. De fait, la désorganisation liée à la gestion des cas positifs et des cas contacts entraîne l'effondrement du système : il n'est pas possible de tenir les épreuves de spécialité en mars, elles doivent être reportées en juin et transformées en épreuves terminales nationales et anonymes. Une transformation en contrôle continu aboutirait par ailleurs à une augmentation de la charge de travail des personnels et des élèves, poursuivrait la dénaturation de l'enseignement au lycée et accentuerait les pressions de toutes sortes sur les enseignants. De la même manière, un aménagement des épreuves du DNB et des programmes en collège est nécessaire et attendu pour compenser les difficultés qui se sont accumulées en raison de la pandémie et ce, malgré l'engagement inconditionnel des personnels.

Concernant les personnels administratifs dont au moins une partie des activités est télétravaillable, la FSU dénonce que, globalement, la circulaire du 29 décembre sur l'obligation de télétravail n'ait pas été appliquée par absence de volonté de nos administrations académiques.

C'est le cas, notamment, en Eple et en CIO, alors même qu'il était possible pour nombre d'agents de le mettre en place, comme cela était exigé. C'est très à la marge que des académies ont donné des instructions dans ce sens.

Concernant le protocole, celui-ci a donc été modifié pour la 3ème fois depuis la rentrée de janvier 2022. Il s'agit de la 56ème version de la foire aux questions. Pas facile de s'y retrouver !

Et pourtant, bien qu'il y ait des protocoles détaillés, ils ne sont pas toujours respectés : pour exemple, dans le second degré, l'explosion des contaminations aurait dû faire passer certains départements au niveau 3, or, l'objectif du ministère étant de maintenir l'organisation correspondant au niveau 2 - quoi qu'il en coûte pour la santé des personnels - ces départements sont donc restés au niveau 2.

Pour l'EPS, c'est le flou total qui règne. Faut-il se référer au protocole de niveau 2 qui a valeur réglementaire ou à la FAQ qui chaque jour amène de nouvelles propositions, aux propos du ministre, des DASEN, des IA IPR ou des chefs

d'établissements ? Cette situation est intenable et génère incompréhension et sentiment de mépris.

Concernant les annonces ministérielles au sujet de la fourniture des personnels en équipements de protection individuelle, il était temps ! Les personnels de l'Education nationale sont les derniers à être encore équipés de masques en tissu par leur employeur ! La FSU demande que, rapidement, des masques chirurgicaux soient distribués en nombre suffisant, à tous les personnels, et que des masques FFP2 soient distribués aux personnels qui en font la demande – que ce soit dans les écoles, les établissements scolaires ou les services – pour travailler comme pour prendre les transports en commun.

Concernant le dépistage, alors que la FSU insiste, depuis deux ans, sur la nécessité de mettre en place des campagnes massives de dépistage, le ministère choisit d'alléger le protocole : il permet, en effet, aux élèves de revenir munis d'une attestation sur l'honneur, rédigée par les parents, après réalisation d'un autotest, lorsqu'ils ont été en contact avec un cas de covid détecté en classe. En faisant le choix de passer d'une stratégie collective de dépistage aux auto tests individuels reposant sur les familles, le ministère en finit avec la nécessaire prévention des risques dans les écoles et les établissements scolaires. Dès lors le virus circule librement, les contaminations se multiplient comme en attestent les données édifiantes du dernier point sanitaire publié par le ministère : 331 775 cas positifs chez les élèves et 25 571 cas positifs chez les personnels ! Devons-nous encore nous attendre à pire dans les semaines à venir ? Près d'une contamination sur 5 a eu lieu en milieu scolaire la semaine dernière, est-ce suffisant pour tirer la sonnette d'alarme ? Ce choix politique n'est ni tenable, ni fiable. Le ministère porte l'entière responsabilité des risques qu'il fait prendre à ses personnels, à défaut d'être en capacité d'assurer leur sécurité sur leur lieu de travail. A ce titre, la FSU rappelle que la mise à disposition du registre santé sécurité au travail est loin d'être réelle partout et quand elle l'est, les signalements ne sont pas systématiquement remontés. Le déploiement du rsst dématérialisé est une priorité des OSM ministérielles, la crise sanitaire révèle - s'il le fallait - qu'il est nécessaire et obligatoire de mettre cet outil réglementaire à disposition de tous les agents. La FSU demande au ministère de s'assurer de son déploiement, sans délai, dans toutes les académies.

Enfin, la FSU demande que soient revues les modalités de reconnaissance du covid comme maladie professionnelle pour les personnels ayant été contaminé à l'occasion de leur activité. Elle demande également des informations sur les

dossiers de reconnaissance centralisés et traités par la commission de réforme ministérielle.

Ce CHSCT ministériel va traiter d'autres questions. La FSU interviendra plus spécifiquement mais souhaite dès à présent rappeler certains points.

Concernant les prérogatives des référents CHSCT de l'axe 5 du plan national d'action égalité professionnelle, la FSU rappelle qu'un avis a été déposé le 2 décembre 2021 à ce sujet. En effet, il est nécessaire qu'une décharge annuelle permettant d'effectuer les missions de référent·e soit allouée à chaque référent·départemental·e, académique, ministériel·le.

Concernant le référentiel bâti scolaire, à travers ce projet, le ministère avance une vision de l'éducation, des métiers et des missions contestables sans débat spécifique et faisant apparaître à bien des égards une déconnexion avec la réalité. Sur un dossier aussi structurant, il nous paraît essentiel d'associer davantage les personnels à travers leurs représentants.